

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni le 19 mai 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :	52
Présents :	43
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Michel CHARPENTIER

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Michel FORGET, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER,
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Denis BARGUIL (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Florence PENCHE (RIEC), Jean-François LE MAT (SCAER)

POUVOIRS :

Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Guy DOEUFF (BANNALEC)
 Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
 Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)
 Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)

DCC2022-083

POLITIQUE PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES**7- SPORTS****Approbation d'une aide exceptionnelle au salariat du kayakiste Nicolas Gestin par le CKCQ dans le cadre de sa préparation olympique Paris 2024**

Le pays de Quimperlé compte sur son territoire un des plus grands clubs de Canoë Kayak de l'hexagone : le Canoë Kayak Club de Quimperlé (CKCQ). En ce début d'année 2022, un de ses célèbres licenciés, Nicolas GESTIN, a contacté l'agglomération dans le cadre de sa préparation olympique pour Paris 2024.

Multimédaillé aux championnats d'Europe et championnat du Monde, reconnu sportif de haut niveau par le Ministère des Sports, Nicolas GESTIN poursuit en parallèle son cursus universitaire. En septembre dernier, il intégrait une année de Master 1 à l'école d'Urbanisme de Paris.

A l'issue de sa dernière et brillante saison sportive, l'Agence nationale du Sport lui a ouvert les portes du Cercle de Haute Performance en vue d'une préparation olympique. Il s'entraîne actuellement sur le futur bassin olympique en région parisienne. Afin de permettre une préparation olympique optimale, l'ANS co-finance les emplois de ces sportifs de haut niveau s'ils réussissent à trouver un salariat dans une structure associative. Après accord du club associatif quimperlois, Nicolas s'est vu proposer un statut de salarié au sein du club, rémunéré sur une base de 25 000 € / an (base SMIC). Sur cette base, l'Agence nationale du Sport intervient à hauteur de 15 000 € / an. Demeure un reste à charge de 10 000 € sur lesquels les autres partenaires publics sont appelés à se prononcer.

Nicolas GESTIN est un des fleurons de notre territoire breton en matière de performances sportives et d'exemplarité auprès de notre jeune public. Il a démarré le kayak à l'âge de 7 ans. Fidèle à son club d'origine, il est licencié au CKCQ depuis maintenant 15 ans.

Appelée sur ce dossier, la Ville centre de notre agglomération, à l'instar de l'agglomération, a émis un accord de principe pour participer au co-financement de ce poste. Il pourrait en être de même pour la Fédération française de Canoë Kayak, également contactée par le club.

L'assemblée délibérante est appelée à :

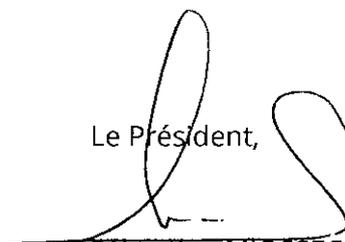
- APPROUVER la participation financière de Quimperlé Communauté à hauteur de 3 000 € sur cette année 2022 pour financer une partie de la rémunération de Nicolas Gestin en tant que salarié du Canoë Kayak Club de Quimperlé

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la participation financière de Quimperlé Communauté à hauteur de 3 000 € sur cette année 2022 pour financer une partie de la rémunération de Nicolas Gestin en tant que salarié du Canoë Kayak Club de Quimperlé

ADOPTÉ à l'unanimité,
ET ONT, les membres présents, signé après lecture
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC